

## LETTRE DE DEMANDE

Conflans, le 13 septembre 2021

**Objet : Dossier de Demande d'Enregistrement et dossier de déclaration Loi sur l'eau  
Plateforme Yvelinoise de Valorisation : Tri-Transit-Recyclage-Valorisation des matériaux et  
déchets du BTP et réhabilitation d'un ponton fluvial de déchargement, sur le territoire des  
Communes de Conflans-Sainte-Honorine et Achères (78).**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné,

Gérard COMTE, de nationalité française, agissant en qualité de Président de la société SARTORIUS, assurant la présidence de la société LE BLOC dont le siège social est à Conflans-Sainte-Honorine (78700), 3 Avenue de Saint Germain, ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article R.512-46-1 du Code de l'Environnement, l'autorisation d'exploiter une plateforme de tri, transit, recyclage et valorisation de matériaux avec réhabilitation d'un ancien ponton fluvial de déchargement sur le territoire des communes de CONFLANS-SAINTE-HONORINE et ACHERES dans le département des Yvelines (au titre des rubriques 2515, 2517, 2522, 4734-2 et 1435 des ICPE).

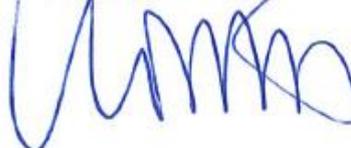
Cette demande comprend :

- Une demande d'Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : cerfa n°15679\*03 et ses pièces jointes obligatoires et annexes complémentaires ;
- Un dossier de déclaration loi sur l'eau incluant une notice d'impact et ses annexes ;
- Une demande d'examen au cas par cas pour la réhabilitation d'un ancien ponton de déchargement au titre de l'évaluation environnementale des projets : cerfa n°14734\*03 et ses annexes.

A l'appui de notre demande, vous trouverez ci-après l'ensemble des pièces nécessaires, conformément aux articles R. 512-46-3 et R512-46-4 du Code de l'environnement.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Gérard COMTE  
Président



P.J. : annoncées